

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

ARRETE n° 2024/122

OBJET : Délégation des fonctions d'officier d'état civil à M Denis MOUSSELEY, Conseiller Municipal pour le mariage de M. Eddy VINET et de Mme Julian OULLAMI

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'empêchement du Maire et des Adjointes le 28 septembre 2024 pour le mariage de M. Eddy VINET et de Mme Juliana OULLAMI en la mairie déléguée de Belleville sur Vie;


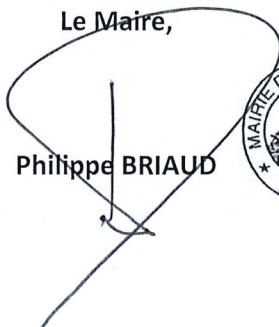
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Denis MOUSSELEY, Conseiller Municipal en cette Commune, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité en notre lieu et place, et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil de ladite commune pour le mariage de M. Eddy VINET et de Mme Juliana OULLAMI qui sera célébré le 28 septembre 2024 en la mairie déléguée de Belleville sur Vie.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera remis à :
→ L'intéressé
→ Monsieur le Procureur de la République

À Bellevigny, le 19 juin 2024

Le Maire,
Philippe BRIAUD



The official seal of the Municipality of Bellevigny (Vendée) is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE BELLEVIGNY' and '(Vendée)'.